

Mesure de soutien aux professeurs assistants et maîtres assistants : octroi d'une décharge de 2h/semestre

Approuvé par la Direction de l'UNIL le 26.08.2013

Objectif

La Direction de l'UNIL veut aider les personnes de niveau postdoctoral à se constituer un profil de recherche en les incitant à déposer des demandes de subsides de recherche, entre autres auprès du FNS. L'encouragement à l'obtention de fonds de recherche constitue une des pierres angulaires de la nouvelle politique de la relève académique voulue par la Direction. La mesure, prévue sous la forme d'une décharge d'enseignement de deux heures hebdomadaires, doit permettre aux candidats de se décharger (partiellement ou entièrement) de leurs tâches d'enseignement pendant un semestre pour se consacrer à la préparation de demandes de subsides de recherche.

Public cible

La mesure s'adresse aux professeurs assistants, qu'ils soient en prëtularisation conditionnelle ou non, et aux maîtres assistants¹ de l'UNIL engagés à un taux d'activité de 50% (au min.).

Offre

Le contrat des candidats n'est pas interrompu et le salaire continue d'être versé normalement. La mesure sert à financer une décharge d'enseignement de deux heures hebdomadaires pendant un semestre, en principe sous forme de charge de cours. La mesure peut intervenir entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de contrat. Les candidats ne peuvent en bénéficier qu'une fois dans leur carrière à l'UNIL, même s'ils occupent plusieurs postes successivement. Ils sont par ailleurs tenus de déposer une demande de subside recherche au plus tard dans les trois mois qui suivent la fin de la période de décharge et de se conformer aux délais en vigueur pour le dépôt des requêtes (1^{er} avril et 1^{er} octobre pour les projets FNS).

Procédure

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir à la Vice-rectrice en charge de la Relève académique, par l'intermédiaire et avec l'accord du Décanat de leur faculté, un dossier comprenant les éléments suivants:

- une lettre de motivation (parcours, ambitions et perspectives d'avenir) avec un CV (1 page maximum);
- une description des tâches d'enseignement dont le candidat souhaite être déchargé, des modalités d'organisation de la suppléance et le cas échéant la description des tâches d'enseignement qui restent à son cahier des charges;
- une description du projet qui sera développé durant la période de décharge (y compris planification des tâches, calendrier) (3 pages maximum);
- une lettre de recommandation / d'approbation du supérieur hiérarchique de l'unité (institut, section, département).

¹A l'exclusion des MA Ambizione et des professeurs boursiers du FNS.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction (Dicastère Carrière et Société, Bâtiment Unicentre) au plus tard le 30 avril pour une décharge au semestre d'automne suivant et au plus tard le 31 octobre pour une décharge au semestre de printemps qui suit. Dès validation par la Direction, le montant alloué sera transféré à la Faculté. Au plus tard trois mois après l'issue de la période de décharge, le candidat remet à la Direction un rapport d'activités avec une copie de la requête qu'il aura déposée.

